

Contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'A.M.V.E.M.
(ASSOCIATION MUTUELLE VERTE des EXPATRIÉS au MAGHREB)
auprès de La Mutuelle Verte afin de favoriser l'accès à
ses membres expatriés ou détachés à des garanties
complémentaires santé adaptées à leurs besoins spécifiques

GARANTIES au 01/01/2012 *	Iris	Jasmin	Sésame
HONORAIRES MÉDICAUX • Consultation, visite, imagerie	100 %	150 %	200 %
PHARMACIE (30 % - 65 %) ⁽¹⁾	100 %	100 %	100 %
ANALYSES	100 %	150 %	200 %
AUXILIAIRES MÉDICAUX	100 %	150 %	200 %
OPTIQUE • Verres, monture • Lentilles acceptées ou refusées ⁽³⁾ • Opération des yeux par laser (myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie)	Remb. ROAM + Forfait 50 €/an ou 100 €/2 ans	Remb. ROAM + Forfait 100 €/an ou 200 €/2 ans	{ Remb. ROAM + Forfait 500 €/an ⁽²⁾ { Remb. ROAM + Forfait 200 €/an ⁽²⁾ Forfait 500 €/an ⁽²⁾
APPAREILLAGE • Orthopédie, prothèse médicale • Prothèse auditive	100 % 100 %	150 % 150 %	200 % 200 %
DENTAIRE • Soins • Inlay core • Prothèses acceptées • Orthodontie acceptée • Implants dentaires	100 % 100 % 100 % 100 % -	150 % 150 % 150 % 150 % Forfait 250 € ⁽²⁾	200 % 200 % 250 % 250 % Forfait 600 € ⁽²⁾
TRANSPORTS	100 %	150 %	200 %
CURE THERMALE acceptée par le R.O.A.M. • Soins et honoraires • Frais de séjour et de transport	- -	150 % Forfait 100 € ⁽²⁾	200 % Forfait 300 € ⁽²⁾
HOSPITALISATION MÉDICALE, MATERNITÉ ET PSYCHIATRIE ⁽⁴⁾ • Honoraires et séjour • Forfait journalier hospitalier ⁽⁵⁾ • Chambre particulière ⁽⁶⁾ • Frais accompagnant (enfant moins de 16 ans) ⁽⁷⁾ • Participation aux frais d'accouchement ⁽⁸⁾	100 % max. { 18 €/j. max. - 69 €	150 % max. { 64 €/j. max. 15 €/j. max. 100 €	200 % max. { 85 €/j. max. 30 €/j. max. 250 €
HOSPITALISATION CHIRURGICALE ⁽⁴⁾ • Honoraires et séjour • Forfait journalier hospitalier (durée illimitée) • Chambre particulière (durée illimitée) • Frais accompagnant (enfant moins de 16 ans) ⁽⁷⁾	100 % max. { 18 €/j. max. -	150 % max. { 64 €/j. max. 15 €/j. max.	150 % max. { 85 €/j. max. 30 €/j. max.
FORFAIT ACTES LOURDS (18 euros)	100 % du Forfait	100 % du Forfait	100 % du Forfait
AUTRES PRESTATIONS • Ostéopathie, chiropractie ⁽⁹⁾ • Vaccins (acceptés ou refusés) ⁽³⁾ • Obsèques adulte (versement limité à 65 ans) • Réduction 10% sur vos cotisations si licence sportive ⁽¹⁰⁾	- 46 € ⁽²⁾ 763 €	60 € ⁽²⁾ 75 € ⁽²⁾ 1000 €	75 € ⁽²⁾ 100 € ⁽²⁾ 1500 €
	OUI	OUI	OUI

***Les remboursements de votre régime obligatoire (C.F.E. ou Sécurité Sociale Française) et de La Mutuelle Verte sont limités aux frais réels.**

Les pourcentages indiqués, en vigueur au 01/01/2012, s'appliquent sur le montant servant de base de remboursement à la Caisse des Français de l'Étranger (C.F.E.) ou au régime général pour les personnes "détachées" et comprennent la participation de votre Régime Obligatoire d'Assurance Maladie (R.O.A.M.).

Ces garanties sont conformes aux critères du "Contrat Responsable" (Art L 871-1 du Code de la Sécurité Sociale). Ainsi ne pourront donner lieu à remboursement : les franchises et participations forfaitaires ; la majoration de la participation de l'assuré ainsi que les dépassements d'honoraires pour les actes réalisés en dehors du parcours de soins coordonné (sans prescription préalable du médecin traitant). En outre, elles prennent en charge l'ensemble des prestations de prévention prévues par l'arrêté du 8 juin 2006.

Ces garanties s'exercent dans les pays de l'Afrique du Nord membres de l'UMA (Mauritanie, Libye, Maroc, Tunisie, Algérie)

-
- (1)** : Remboursement sur la base du Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR). Aucun remboursement n'est prévu pour les médicaments à vignette orange que la Haute Autorité de Santé a jugé à service médical rendu faible ou insuffisant et pour lesquels le R.O.A.M. participe à hauteur de 15 % au 01/01/2010.
 - (2)** : Forfait par année civile et par bénéficiaire, proratisé en cas d'adhésion ou de radiation en cours d'année civile.
 - (3)** : Sur prescription médicale.
 - (4)** : Hors soins externes. Les soins externes font l'objet d'un remboursement suivant la nature de l'acte.
 - (5)** : Forfait journalier hospitalier (selon tarif en vigueur) illimité en médecine. Limité à 90 jours en maison de repos et de convalescence, à 30 jours en psychiatrie (par année civile et par bénéficiaire).
 - (6)** : Chambre particulière limitée à 90 jours en médecine, en maison de repos et de convalescence, à 30 jours en psychiatrie (par année civile et par bénéficiaire).
 - (7)** : En milieu hospitalier uniquement et limité à 30 jours par année civile.
 - (8)** : Directement liée aux prestations maternité et versée à la mère lorsqu'elle est bénéficiaire des prestations de La Mutuelle Verte.
 - (9)** : Pour les actes effectués par un praticien titulaire d'un diplôme officiellement reconnu sanctionnant une formation spécifique à ces pratiques médicales.
 - (10)** : Sur présentation de la copie d'une licence sportive ou carte de membre d'un club de sport en cours de validité (adultes seulement).

Document non contractuel



Siège Social : 78 Cours Lafayette - B.P. 521 - 83041 TOULON Cedex 9 • Tél : 04 94 18 50 50 - Fax : 04 94 22 02 07
Agence d'Arras : 20, Grand Place - 62000 ARRAS • Tél : 03 21 15 36 30 - Fax : 03 21 15 07 45
www.mutuelleverte.com